

DÉPARTEMENT

DORDOGNE

ARRONDISSEMENT

NONTRON

Effectif légal du conseil
municipal

15

Nombre de conseillers en
exercice

15

Nombre de conseillers
présents

12

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil municipal

du 15/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze du mois de décembre à dix-huit heures, en application des articles L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Mairie.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	PAGES Didier	AUPY Jean-Louis
ALLAIN Daniel	DUBUISSON Martine	SACRISTE Marie-Françoise
SOURDET Josiane	DESCHAMPS Marie-France	MOREAU Vincent
MOUSSEAU Christiane	RAT Michel	BASSOULET Nathalie (Partie 19h18)

Étaient absents : GOURINCHAS David, MAZEAU Michel et GERVAIS Jean-Christophe

Procurations : de M. MAZEAU à D. PAGES ; de J-C. GERVAIS à J-P. PORTE et M. GOURINCHAS à M. RAT.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Madame Christiane MOUSSEAU a été désignée en qualité de secrétaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

-Délibérations :

- 1 – Renouvellement du contrat statutaire / CNP - Assurance 2024
 - 2 – Renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences
 - 3 – Projet d'Aménagement, d'Embellissement - Traversée du Bourg - Plan et budget estimatif pour demandes de subventions
 - 4 – Zones pour le développement de la production d'Energies Renouvelables (ZAE nR) - Lancement de la concertation
 - 5 – Loyer du Presbytère
 - 6 – Nouvelle Donne : demande de Fonds Vert
- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale : propositions
 - Office de Tourisme
 - Fermeture de la Mairie le lundi après-midi
 - Lettre Inspection d'Académie
 - Installation d'un distributeur de pizza (déclaration préalable déposée en mairie)
 - Courrier de M. BASTIAN relatif aux deux mares du Grand Gillou
 - Vœux du maire et chandeleur

Monsieur le maire demande au Conseil de bien vouloir d'ajouter deux délibérations supplémentaires : « Don de 50€ de l'association contre la lutte contre le cancer » et « Aide financière aux interventions musicales à l'école primaire » ; le Conseil accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le Procès-Verbal de la réunion du 08 novembre 2023 ; le Conseil l'approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Renouvellement du contrat statutaire / CNP - Assurance 2024

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, **le Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2024.

2. Renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État selon la réglementation en vigueur.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de **25 heures par semaine**, la durée du contrat est de **6 mois** et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de renouveler un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent polyvalent : aide cantine - agent d'entretien
- Durée du contrat : 6 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 25 heures
- Rémunération : fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui est déjà recrutée.

Le Conseil municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Décide** de renouveler un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : Agent polyvalent : aide cantine - agent d'entretien
 - Durée du contrat : 6 mois (à compter du 14 janvier 2024)
 - Durée hebdomadaire de travail : 25 heures
 - Rémunération : fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail
- **Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

3. Projet d'aménagement, d'embellissement et de sécurisation de la traversée du bourg – Validation des plans et budget estimatif pour demande de subventions (Annexe N° : 2023/09-01)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2023/07-01 en séance du 15/09/2023 concernant l'Avant-Projet Sommaire de la traversée du Bourg.

Monsieur PAGES, présente les éléments techniques et les plans de validation du projet détaillé réalisé par le Bureau d'Études SOCAMA Ingénierie.

Monsieur le Maire précise que le projet a fait l'objet d'une présentation à la commission Prospectives élargie le 09 novembre dernier, et que les modifications décidées ont été apportées sur le projet.

Le projet consiste à réaliser les travaux de voiries, de sécurisation, d'aménagement paysagers.

Le projet est décomposé en 3 tranches :

- Carrefour RD 75/RD 93 vers Place du 8 mai 1945 – Rue de la Poste
- RD 75/Route d'Angoulême – Rue Marc Borderon
- RD 75/Route d'Angoulême

Au stade du Projet Détaillé, l'enveloppe prévisionnelle de travaux (travaux imprévus inclus) est de 570 425 € H.T. pour les 3 phases sus-indiquées, auquel il convient d'ajouter les honoraires (Maîtrise d'Œuvre, étude géotechnique...) et, ce qui porte le montant total HT de l'opération à 615 425 € H.T.

Il en ressort le plan de financement prévisionnel global suivant annexé à la présente ainsi que le détail pour les trois tranches.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Tranche 1 : 2024
- Tranche 2 : 2024/2025
- Tranche 3 : 2025/2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les différents partenaires financiers soit :

- L'ÉTAT pour la DETR au taux de 30 %
- Le DÉPARTEMENT au taux de 20 %
- La CCPN (Communauté de Communes du Périgord Nontronnais) pour un Fonds de Concours sur le reste à charge.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel global de cette opération et les plans de financement prévisionnels pour les trois tranches qui en découlent,
- **DE VALIDER** le dossier technique (plans, coupes, CCTP...) pour les trois tranches qui en découlent,
- **DE SOLLICITER pour la 1^{ère} Tranche dans un premier temps :**
- **L'ÉTAT** au titre de la DETR à hauteur de 30 %,
- **Le DÉPARTEMENT** au titre du Contrat des Territoires à hauteur de 20 %,
- **La CCPN** au titre de Fonds de Concours,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à poursuivre les études pour aboutir au démarrage de la phase 1 et de signer tous documents à venir en rapport avec ces demandes de subventions.

**Plan de Financement prévisionnel
global sur les tranches de travaux**

DEPENSES		RECETTES	
MO + ETUDES 39 000 (MO) + 6 000 (Etudes)	45 000 €	DETR 30% sur 570 425,00 € HT	171 127,50 €
TRAVAUX TRANCHE 1		DEPARTEMENT 20% sur 570 425,00 € HT	114 085,00 €
Carrefour RD 75/RD 93 vers Place du 8 mai - Rue de la Poste	241 888,00 €	FOND DE CONCOURS CCPN	163 635,00 €
SOUS-TOTAL TRANCHE 1	241 888,00 €		
TRAVAUX TRANCHE 2			
RD 75 - Route d'Angoulême Rue Marc Borderon	167 910,00 €		
SOUS-TOTAL TRANCHE 2	167 910,00 €		
TRAVAUX TRANCHE 3			
RD 75 - Route d'Angoulême	133 464,00 €		
SOUS-TOTAL TRANCHE 3	133 464,00 €		
Imprévus Travaux (5%)	27 163,00 €		
Total travaux (3 TRANCHES) hors MO + Etudes	570 425,00 €		
TOTAL H.T. travaux + MO Etudes	615 425,00 €		
T.V.A. 20%	123 085,00 €		
TOTAL T.T.C.	738 510,00 €		
		Total subvention	448 847,50
		FCTVA	121 145,18 €
		AUTOFINANCEMENT	168 517,32 €
		TOTAL	738 510,00 €

Afin de permettre à notre Collectivité de poursuivre ses investissements programmés, un phasage de cette opération sur 3 tranches est envisagé. Compte tenu du phasage envisagé, les plans de financement sont :

Plan de financement prévisionnel - TRANCHE 1

DEPENSES		RECETTES	
MO + ETUDES 25 285 Esquises, AVP = 3 tranches + 2 000 Etudes	27 285,00 €	DETR - 30% sur 253 983,00 € HT	76 194,90 €
TRAVAUX TRANCHE 1	241 888,00 €	DEPARTEMENT 20 % sur 253 983,00 € HT	50 796,60 €
IMPREVUS TRAVAUX	12 095,00 €	FOND DE CONCOURS CCPN	76 194,00 €
TOTAL TRAVAUX TRANCHE 1	253 983,00 €		
		TOTAL	203 185,50 €
		FCTVA	55 367,04 €
TOTAL TRAVAUX HT hors MO + ETUDES	253 983,00 €		
TOTAL H.T. Travaux + MO Etudes	281 268,00 €	AUTOFINANCEMENT	78 969,06 €
T.V.A. 20%	56 253,60 €		
TOTAL T.T.C.	337 521,60 €	TOTAL	337 521,60 €

Plan de financement prévisionnel - TRANCHE 2

DEPENSES		RECETTES	
MO + ETUDES 6 641 (MO) + 2 000 (Etudes)	9 641,00 €	DETR - 30% sur 176 305,50 € HT	52 891,65 €
TRAVAUX TRANCHE 2	167 910,00 €	DEPARTEMENT 20 % sur 176 305,50 € HT	35 261,10 €
IMPREVUS TRAVAUX	8 395,50 €	FOND DE CONCOURS CCPN	48 604,00 €
TOTAL TRAVAUX TRANCHE 2	176 305,50 €		
		TOTAL	136 756,75 €
		FCTVA	36 603,20 €
TOTAL TRAVAUX HT hors MO + ETUDES	176 305,50 €		
TOTAL H.T. Travaux + MO Etudes	185 946,50 €	AUTOFINANCEMENT	49 775,85 €
T.V.A. 20%	37 189,30 €		
TOTAL T.T.C.	223 135,80 €	TOTAL	223 135,80 €

Plan de financement prévisionnel - TRANCHE 3

DEPENSES		RECETTES	
MO + ETUDES 6 074 (MO) + 2 000 (Etudes)	8 074,00 €	DETR - 30% sur 140 136,50 € HT	42 040,95 €
TRAVAUX TRANCHE 3	133 464,00 €	DEPARTEMENT 20 % sur 140 136,50 € HT	28 027,30 €
IMPREVUS TRAVAUX	6 672,50 €	FOND DE CONCOURS CCPN	38 837,00 €
TOTAL TRAVAUX TRANCHE 3	140 136,50 €		
		TOTAL	108 905,25 €
		FCTVA	29 174,94 €
		AUTOFINANCEMENT	39 772,41 €
		TOTAL	177 2,60 €

TOTAL TRAVAUX HT hors MO + ETUDES	140 136,50 €
TOTAL H.T. Travaux + MO Etudes	148 210,50 €
T.V.A. 20%	29 642,10 €
TOTAL T.T.C.	177 852,60 €

4. Zones d'Accélération pour le développement de la production d'Énergie Renouvelables (ZAE nR), lancement de la concertation

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergie renouvelables (ZAE nR).

Ces ZAE nR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et, en tout état de cause, l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

La loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAE nR doit être prise au plus tard le 31 décembre 2023 puis transmise au référent préfectoral unique en Dordogne.

Compte tenu de ce délai très bref, le Maire propose de :

- Mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du Lundi 15 Janvier au Vendredi 26 Janvier 2024.
- A l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,
DÉCIDE de fixer les modalités de la concertation avec la population, durant toute la durée de l'élaboration comme suit :
-du Lundi 15 Janvier au Vendredi 26 janvier 2024.

5. Loyer du logement du Presbytère (annule et remplace Délibération 2023/06-04)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la municipalité avait mis à disposition du médecin généraliste gratuitement une maison meublée avec jardin privatif depuis le 1^{er} Juillet 2021 sise « 54 Route de Mareuil ».
Cette situation ne saurait perdurer aussi, il demande au conseil municipal de délibérer sur le sujet et de fixer le montant du futur loyer au 1^{er} Janvier 2024 :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de fixer le montant du loyer mensuel à **650 €** pour ce logement payable à terme échu, charges comprises ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prélever la caution représentant un mois de loyer à la prise du logement par le locataire à partir du 1^{er} Janvier 2024 ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes à venir et de faire le nécessaire.

6. Demande de Fonds Vert 2023 pour les travaux de modernisation de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2022/04-01 en date du 03 Juin 2022, le Conseil a accepté la signature de la convention avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne « Nouvelle Donne - Modernisation de l'éclairage public ».

Par cette convention la commune s'est engagée à la programmation de modernisation du parc d'éclairage public sur 10 ans. Pour l'exercice 2024, il s'agit du remplacement des luminaires vétustes par des luminaires à technologie en LEDS, économes en énergie.

Le SDE24 estime -qu'au titre de l'année 2024- le montant cette opération s'élève à la somme de 12 750.00 € H.T. ; le SDE24 prend en charge le montant à hauteur de 35% plus la TVA et le solde de 65% reste à la charge de la commune.

Le Maire informe le Conseil municipal que cette opération est éligible auprès de l'État au titre du Fonds Vert dans le cadre de la transition énergétique à hauteur maximum de **25% du montant total H.T.**

Le plan de financement peut d'établir ainsi :

SDE 24 :	4 462,50 € soit 35%
Fonds Vert :	3 187,50 € soit 25%
Commune :	5 100,00 € soit 40%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte** la programmation des travaux de modernisation d'éclairage public pour un coût prévisionnel estimé de 12 750,00 € H.T. ;
- **approuve** le plan de financement de l'opération :

SDE 24 :	4 462,50 € soit 35%
Fonds Vert :	3 187,50 € soit 25%
Commune :	5 100,00 € soit 40%

- **solicite** une subvention de l'État au titre du **Fonds Vert 2023 au taux maximal de 25%** pour la réalisation de cette opération ;
- autorise** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

7. Don à la commune

Monsieur le Maire indique que l'association « North Dordogne Fund Raising Group » a été dissoute et qu'à la liquidation des comptes, le bureau de ladite association, a décidé de faire don à la commune de **50,00 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **ACCEPTE** le don de **50,00 €** de l'association « NDFRG »

8. Aide financière aux interventions musicales à l'école primaire de Javerlhac

Monsieur le Maire explique au conseil qu'une intervenante musicale : Madame Cécile DUROUBAIX, intervient à l'école primaire de Javerlhac pour l'année scolaire 2023/2024 pour 10 heures d'ateliers musicaux soit :

- 12/10/2023 – 09/11/2023 – 08/02/2024 – 11/04/2024 – 06/06/2024

Pour cela la commune participe à une hauteur financière de 400,00 € identique à celle de l'association de parents d'élèves Farandole.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **DECIDE** de participer à une hauteur financière de 400,00 €.

- **Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale : proposition**

La proposition du Maire est de fixer le montant de cette prime selon le salaire des 8 employés titulaires à 300€ bruts et 200€ bruts : accord de la grande majorité du conseil municipal.

- **Office de Tourisme**

Le Maire souhaite faire taire les ragots et fausses nouvelles : Javerlhac est un bourg structurant dans le cadre de la CCPN et l'office de tourisme y a toute sa place, dusse-t-il fermer 1, 2 ou 3 mois l'hiver.

- **Fermeture de la Mairie le lundi après-midi**

Vu le travail à fournir, le Maire propose la fermeture de la Mairie le lundi après-midi afin que les secrétaires puissent profiter d'un moment pour travailler au calme. La proposition est acceptée par la grande majorité.

- **Lettre Inspection d'Académie**

Monsieur le Maire relit la lettre de Madame La Directrice des Services Départementaux de l'Éducation Nationale qui alerte les maires de la baisse des effectifs dans notre monde rural : cela suscite des réflexions intéressantes quant à l'urbanisme futur, le Maire rappelant que dans les années à venir la surface constructible de la commune devrait diminuer de 50%.

- **Installation d'un distributeur de pizza (déclaration préalable déposée en Mairie)**

Une déclaration préalable (cerfa n° 13404*10) a été récemment déposée en Mairie par la société JUST QUEEN concernant un projet d'aménagement Route d'Angoulême d'un distributeur de pizzas d'une surface de 4,99m².

Le Maire en informe le conseil municipal ; ce dossier sera transmis aux services compétents de la CCPN.

- **Courrier de M. BASTIAN relatif aux deux mares du Grand Gillou**

Monsieur le Maire lit une lettre de Monsieur BASTIAN qui espère retenir notre attention par rapport aux écoulements des eaux des deux mares qui entourent sa propriété.

Monsieur ALLAIN répond que des travaux ont été récemment réalisés ; le conseil municipal en prend note.

- **Vœux du Maire et Chanteleur**

La Maire informe que les vœux auront lieu le 12 janvier 2024 à 18h30 salle de la Garenne et la foire de la Chanteleur le 4 février.

- **Questions**

Madame DUBUISSON intervient au sujet de la salle de la Garenne afin que de menus travaux facilitent le travail du personnel et rendent ce lieu plus agréable : le Maire prend note.

En revanche Monsieur ALLAIN informe que pour les odeurs nauséabondes le problème ne peut être résolu que lors des prochains grands travaux car les écoulements sont très anciens et ont été mal faits et passent en dessous de cette salle !

Monsieur RAT pose la question si la Mairie a été alertée sur les risques d'inondations, le Maire répond que non la mairie n'a reçu aucune alerte.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 52 minutes.

Fait le 15 Décembre 2023.

Le Maire,



La Secrétaire

A blue ink signature, presumably of the Secretary, written in a cursive style.